Commune de

Carte communale

Lagrange

Pièce n°4
Liste des éléments du paysage à protéger

dossier approuvé

approuvé par :
- délibération du conseil municipal du 27-04-04
- arrêté préfectoral du 25-06-04

Epure
1, rue Berlioz
25000 Besançon
Tél-Fax 03 81 53 88 23

Eléments naturels

Vergers de la parcelle n°71, lieu-dit «Terres sur la Ville» : la destruction de ces éléments devra être limitée aux seules contraintes de l'emprise de la construction et du système d'assainissement non collectif.

Eléments bâtis

- Toutes les constructions antérieures à 1950 et présentant un certain caractère architectural doivent faire l'objet d'une autorisation lors de tous travaux non soumis au régime de permis de construire. Elles sont par ailleurs sont soumises au permis de démolir de façon à assurer leur protection.

- L'ancien café, parcelle n°94 lieu-dit «Prés sous la Ville».